



CENTRALE  
CANINE

Aubervilliers, le 24 Février 2016

**A l'attention de Mmes. & MM.**  
**Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race**  
**et membres du Conseil d'Administration de la SCC**

Sec/CED/SM//2016/C

Madame  
Monsieur le Président,

Cette circulaire annule et remplace celle qui vous a été adressée le 22 septembre 2015 sous la référence Sec/CED/SM/7/2015/C.

## Mise en place des pénalités de retard

Comme nous vous l'avions indiqué précédemment, pour lutter contre la prolifération des retards dans les diverses démarches d'inscription au LOF, le comité a décidé, lors de la réunion des 7 et 8 juillet 2015 de moduler les tarifs pour toutes les formalités LOF d'enregistrement et d'inscription effectuées avec retard. **Cette décision prend effet au 16 février 2016 sans effet rétroactif.**

Vous retrouverez ci-après un tableau récapitulatif des pénalités appliquées en fonction des différents cas de figure.

## Schéma des pénalités de retard ci-après :

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof: +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)

**Déclaration de saillie**

	Date réception DS	Prix DS	Paiement	Date limite de paiement	Date relance pour paiement	Date de référence du dossier	Compatibilité de filiation sur la portée
Papier	Dans les 2 mois après la saillie	10 €	Joint à DS			Date de la saillie	Facultative
	2 à 4 mois après la saillie	10 € + pénalité de 10 €	Joint à DS			Date de la saillie	Facultative
	Au-delà de 4 mois après la saillie (0)	10 € + pénalité de 10 €	Joint à DS			Date de la saillie	Obligatoire (*)
Web	Dans les 2 mois après la saillie	5 €	Dans les 2 mois après la saillie	4 mois après la saillie mais avec la pénalité correspondant au retard	1 mois après la saillie (1)	Date de la saillie	Facultative
	2 à 4 mois après la saillie	5 € + pénalité de 5 €	Dans les 4 mois après la saillie		3 mois après la saillie (2)	Date de la saillie	Facultative
	Forclusion du dossier si DS ou si paiement de la DS non effectués 4 mois après la saillie.						
	Si DS ou paiement de la DS au-delà de 4 mois après la saillie : réouverture du dossier forclos (3)	5 € + pénalité de 5 €	Lors de la réouverture du dossier (3)			Date de la saillie	Obligatoire (*)

(0) la liasse pour la DN et les DI ne pourra être adressée qu'après paiement de la pénalité. Le courrier indiquera que la compatibilité de filiation est obligatoire sur toute la portée.

(1) l'éleveur est prévenu qu'en cas de paiement entre 2 et 4 mois après la saillie le tarif de la DS passe à 5 € + pénalité de 5 €

(2) l'éleveur est prévenu que, sans paiement de la DS, le dossier sera forclos dans 1 mois et des conditions de réouverture du dossier

(3) Lors de la réouverture du dossier un message indique à l'éleveur les conditions (prix à payer = 5+5 € et compatibilité de filiation obligatoire sur toute la portée) Parallèlement un dossier d'enquête est créé.

(\*) la compatibilité de filiation des chiots avec leurs géniteurs, pour l'ensemble des chiots constituant la portée, doit être établie et les empreintes génétiques des chiots et de leurs géniteurs doivent être enregistrées dans la base de données de la SCC.



# CENTRALE CANINE

## Demande d'inscription

	Date réception DI ou paiement	Prix DI	Paiement	Date limite de paiement	Date relance pour envoi DI ou paiement DI	Date de référence du dossier	Compatibilité de filiation sur la portée
Papier	Dans les 8 mois la saillie	25 € par chiot	Joint à DI		7 mois après la saillie (5)	Date de la saillie	Facultative
	8 à 11 mois après la saillie	25 € par chiot + 80 € par portée	Joint à DI		10 mois après la saillie (6)	Date de la saillie	Facultative
	Forclusion 11 mois après la saillie si DI non parvenues à SCC						
	Au-delà de 11 mois après la saillie : réouverture du dossier forclos (7)	25 € par chiot + 80 € par portée	Joint à DI				Obligatoire (*)
Web	Dans les 8 mois après la saillie	25 € par chiot	Dans les 8 mois qui suivent la saillie	11 mois après a saillie mais avec éventuellement la pénalité correspondant au retard	7 mois après la saillie (5)	Date de la saillie	Facultative
	8 à 11 mois après la saillie	25 € par chiot + 80 € par portée	Dans les 8 à 11 mois qui suivent la saillie		10 mois après la saillie (6)	Date de la saillie	Facultative
	Forclusion 11 mois après la saillie ou sans paiement 11 mois après la saillie						
	Paiement ou DI au-delà de 11 mois après la saillie : réouverture du dossier forclos (7)	25 € par chiot + 80 € par portée	Lors de la réouverture du dossier (7)				Obligatoire (*)

(5) L'éleveur est prévenu que dans 1 mois le tarif des DI sera majoré de 80 € pour la portée

(6) L'éleveur est prévenu que le dossier sera forclos dans 1 mois et des conditions de réouverture

(7) Lors de la réouverture du dossier : envoi d'un message indiquant à l'éleveur les conditions de réouverture : prix à payer 25 € par chiot + pénalité de 80 € pour la portée + compatibilité de filiation sur toute la portée, et un dossier d'enquête est ouvert.

(\*) la compatibilité de filiation des chiots avec leurs géniteurs, pour l'ensemble des chiots constituant la portée, doit être établie et les empreintes génétiques des chiots et de leurs géniteurs doivent être enregistrées dans la base de données de la SCC.

POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)



**Déclaration de naissance**

**Délai de forclusion pour les DN = 11 mois après la date de saillie**

**Délai normal de déclaration de saillie : 2 mois**

**Délai normal d'inscription : jusqu'à 8 mois après la saillie.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Président  
**Christian EYMAR-DAUPHIN**

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE  
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26  
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE  
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00 - Fax : +33 (0)1 49 37 01 20 - Fax Lof : +33 (0)1 49 37 55 99  
[www.centrale-canine.fr](http://www.centrale-canine.fr)